



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-046-2025-12

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-12-18-00019 - Arrêté n° DOS - 2025 / 5303 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740) (4 pages) Page 3

IDF-2025-12-18-00020 - Arrêté n°DOS - 2025 / 5307 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-CLINIC » sis, 63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE- LA-GARENNE (92390) (6 pages) Page 8

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2025-12-02-00078 - Arrêté n° DOS - 2025 / 4799 fixant la composition de la commission régionale paritaire. (5 pages) Page 15

IDF-2025-12-18-00016 - Arrêté n° DOS - 2025 / 5308 portant désignation de Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur adjoint au GHU Paris psychiatrie et Neurosciences, en qualité de Directeur par intérim du GHU Paris psychiatrie et Neurosciences. (2 pages) Page 21

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-12-12-00010 - Arrêté n° DOS-2025/5294 portant agrément de la SARL AMBULANCES FELICITE (2 pages) Page 24

IDF-2025-12-11-00006 - Arrêté n° DOS-2025/5295 portant transfert des locaux de la SARL SECOURS AMBULANCES 77 (2 pages) Page 27

IDF-2025-12-11-00007 - Arrêté n° DS-2025/5300 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale, de dénomination commerciale et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC (2 pages) Page 30

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-12-19-00004 - Extrait des décisions du préfet de la région Île-de-France relatifs au contrôle des structures agricoles (1 page) Page 33

IDF-2025-12-19-00003 - Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Île-de-France relatifs au contrôle des structures agricoles (1 page) Page 35

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2025-12-19-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages) Page 37

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-18-00019

Arrêté n° DOS - 2025 / 5303 portant
modification de l'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale « CERBA », sis 10-12 avenue Rolland
Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740)

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2025 / 5303

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** L'arrêté du 15 juillet 2021 modifié fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2025/4625 en date du 14 novembre 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, 95740 FREPILLON ;

CONSIDERANT Les demandes en date des 26 novembre et 8 décembre 2025, adressées par Madame Aurélie DRISS-CORBIN, Présidente du laboratoire de biologie médicale « CERBA », exploité par la Société d'Exercice Libérale à Forme Anonyme « CERBA », sise 10-12 avenue Rolland Moreno, ZAC des Epineaux, à FREPILLON (95740), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- L'intégration de Madame Leila QEBIBO, médecin, en qualité de biologiste médical salariée, au 8 septembre 2025 ;
- L'intégration de Monsieur Maxime CARPENTIER, médecin, en qualité de biologiste médical salarié, au 8 septembre 2025 ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Madame Leila QEBIBO :

- La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu avec la société « CERBA », en date du 6 août 2025, à compter du 8 septembre 2025 ;
- La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de biologiste médical dans un domaine de spécialisation, en application des dispositions de l'article L. 6213-2-1 du code de la santé publique, par arrêté ministériel du 19 juillet 2023 qui lui a été accordé, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Maxime CARPENTIER :

- La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu avec la société « CERBA », en date du 4 novembre 2025, à compter du 1^{er} décembre 2025 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis 10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à Frépillon (95740), dirigé par Madame Aurélie DRISS-CORBIN, Présidente, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme « CERBA » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 000 380 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-9 sur le site unique ci-dessous :

- Le site de Frépillon
10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à FREPILLON (95740)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle, génétique somatique), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, auto-immunité, allergie, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 000 381 4

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente, associée
2. Madame Bénédicte ROQUEBERT, pharmacien, biologiste médical, associée
3. Madame Sylvie GRUEZ-CADO, pharmacien, biologiste médical, associée
4. Monsieur Hamid BELAOUNI, médecin, biologiste médical, associé
5. Monsieur Jean-Marc COSTA, pharmacien, biologiste médical, associé
6. Madame Marie-Magdelaine COUDE, pharmacien, biologiste médical, associée
7. Madame Sabine DEFASQUE, médecin, biologiste médical, associée
8. Madame Amandine GANON, médecin, biologiste médical, associée
9. Madame Pascale KLEINFINGER, médecin, biologiste médical, associée
10. Madame Laurence LOHMANN, médecin, biologiste médical, associée
11. Madame Marianne PERRET, pharmacien, biologiste médical, associée
12. Monsieur Simon SAMAAN, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Madame Stéphanie SCHMIT, pharmacien, biologiste médical, associée
14. Madame Sabine TROMBERT-PAOLANTONI, pharmacien, biologiste médical, associée
15. Madame Laura VERDURME, pharmacien, biologiste médical, associée
16. Madame Armelle LUSCAN VALERI, pharmacien, biologiste médical, associée
17. Monsieur Detlef TROST, biologiste généticien
18. Madame Mylène VALDUGA, biologiste généticien, associée
19. Madame Abla AMARA PETITJEAN, pharmacien, biologiste médical, associée

20. Madame Mathilde ROUSSEL, médecin, biologiste médical, associée
21. Madame Stéphanie MALARD, pharmacien, biologiste médical, associée
22. Madame Anne LEGRAND, pharmacien, biologiste médical associée
23. Monsieur Benoît VISSEAU, pharmacien, biologiste médical associé
24. Madame Camille D'HUMIERES, pharmacien, biologiste médical associée
25. Madame Mélanie DODILLE-DAUTIGNY, pharmacien, biologiste médical, associée

26. Madame Aline RECEVEUR, médecin, biologiste médical salariée
27. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical salariée
28. Madame Marine BILLET-DELECOURT, pharmacien, biologiste médical salariée
29. Monsieur Guillaume HERBRETEAU, médecin, biologiste médical salarié
30. Madame Claire BRACQUEMART, pharmacien, biologiste médical salariée
31. Monsieur Julien BOURGAIN, pharmacien, biologiste médical salarié
32. Monsieur Quentin BEAULIEU, pharmacien, biologiste médical salarié
33. Madame Florence BATUSANSKI, médecin, biologiste médical salariée
34. Madame Séverine BACROT, médecin, biologiste médical salariée
- 35. Madame Mélanie Leila QEBIBO, médecin, biologiste médical salariée**
- 36. Monsieur Maxime CARPENTIER, médecin, biologiste médical salarié**

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAFA « CERBA » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote en %
Sylvie GRUEZ-CADO	21 748	36,25%	36,25%
Aurélié DRISS CORBIN	16 383	27,31%	27,31%
Bénédicte ROQUEBERT	3 504	5,84%	5,84%
Hamid BELAOUNI	262	0,44%	0,44%
Jean-Marc COSTA	262	0,44%	0,44%
Sabine DEFASQUE	262	0,44%	0,44%
Amandine GANON	210	0,35%	0,35%
Pascale KLEINFINGER	657	1,10%	1,10%
Laurence LOHMANN	131	0,22%	0,22%
Sabine TROMBERT	262	0,44%	0,44%
Marie-Madeleine COUDE	262	0,44%	0,44%
Stéphanie SCHMIT	262	0,44%	0,44%
Mylène VALDUGA	262	0,44%	0,44%
Laura VERDURME	262	0,44%	0,44%
Simon SAMAAN	262	0,44%	0,44%
Marianne PERRET	1	0,00%	0,00%
Abla Amara PETITJEAN	1	0,00%	0,00%
Mathilde ROUSSEL	1	0,00%	0,00%
Armelle LUSCAN VALERI	1	0,00%	0,00%

Stéphanie MALARD	1	0,00%	0,00%
Benoît VISSEAUX	1	0,00%	0,00%
Anne LEGRAND	1	0,00%	0,00%
Camille D'HUMIERES	1	0,00%	0,00%
Mélanie DODILLE-DAUTIGNY	1	0,00%	0,00%
S/Total Associés Professionnels Internes	45 000	75,00%	75,00%
Société CEFID	15 000	25 %	25,00%
S/Total Tiers Porteurs	15 000	25,00%	25,00%
TOTAL	60 000	100,00%	100,00%

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS-2025/4625 en date du 14 novembre 2025 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis 10-12, avenue Rolland Moreno – ZAC des Epineaux à Frépillon (95740) est abrogé.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 décembre 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-18-00020

Arrêté n°DOS - 2025 / 5307

portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multisites
« BIO-CLINIC » sis, 63-65 avenue de Verdun et
88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-
LA-GARENNE (92390)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2025 / 5307

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« BIO-CLINIC » sis, 63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-
LA-GARENNE (92390)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2025/3812 en date du 11 septembre 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » sis, 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390) ;

CONSIDÉRANT La demande reçue le 24 octobre 2025, de Maîtres Stéphanie BERNARD et Christophe BOURDIN, du cabinet d'avocats « MBA & Associés », désigné par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC », sis 63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-CLINIC » en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture définitive du site pré-post analytique sis 15 bis, avenue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210) ;
- La fermeture définitive du site pré-post analytique sis 125 rue Edouard Vaillant à BEZONS (95870) ;
- La cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Jérôme VIALE, à effet au 31 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de la société « BIO-CLINIC », en date du 17 octobre 2025, portant acte de :

- La fermeture définitive du site pré-post analytique sis 15 bis, avenue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210) ;

- La fermeture définitive du site pré-post analytique sis 125 rue Edouard Vaillant à BEZONS (95870) ;
- La cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Jérôme VIALE, à effet au 31 octobre 2025 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » dont le siège social sis 63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), **codirigé par Madame Shaheen BENELMOULOU et Monsieur Lounès KHALFOUN**, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO-CLINIC » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 707 5, est autorisé à fonctionner sur les **vingt-trois** sites ci-dessous :

1. Le site Verdun, site principal et siège social
63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures
Site pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 708 3
2. Le site Bezons
2 Mail Martin Luther King à BEZONS (95870)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 850 4

Le site Bezons-Vaillant - Fermeture définitive au 1^{er} octobre 2025
125 rue Edouard Vaillant à BEZONS (95870)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 623 8
3. Le site Montesson
63 avenue Paul Doumer à MONTESSON (78360)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 248 9
4. Le site Quatre Routes
340 bis, avenue d'Argenteuil à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 738 0
5. Le site Jean-Baptiste Clément
127 avenue Jean-Baptiste Clément à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 817 2
6. Le site Europe
2/4 avenue Budenheim à EAUBONNE (95600)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 607 1

7. Le site Liesse
5 rue de Pierrelaye à SAINT-OUEN L'AUMONE (95310)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 606 3
8. Le site Bezons-Péri
92-94 rue Gabriel Péri à BEZONS (95870)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 260 7
- Le site Saint-Gratien - Fermeture définitive au 1^{er} octobre 2025
15 bis, avenue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 261 5**
9. Le site Eragny-sur-Oise
4 rue du Commerce à ERAGNY-SUR-OISE (95610)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 262 3
10. Le site Montigny-Lès-Cormeilles
7 avenue Aristide Maillol à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 264 9
11. Le site Gonesse
46 rue de Paris à GONESSE (95500)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 263
12. Le site Sarcelles
5 boulevard Henri Poincaré à SARCELLES (95200)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 930 5
13. Le site Fosses
1 place de la Liberté à FOSSES (95470)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 931 3
14. Le site Villiers-le-Bel
15, rue Gambetta à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public du lundi au samedi jusqu'à 14 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 932 1
15. Le site Gennevilliers-Péri
167 avenue Gabriel Péri à GENNEVILLIERS (92230)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 686 1
16. Le site Grandel
2 place Jean Grandel à GENNEVILLIERS (92230)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin

Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 687 9

17. Le site Teddy Riner
26 rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 688 7
18. Le site Clichy-Boisseau
98 boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 690 3
19. Le site Bourguignon
36 rue Bourguignon et 5/7 impasse des Carbonnets à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 689 5
20. Le site Marceau
119 boulevard Marceau à COLOMBES (92700)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 691 1
21. Le site Bokanowski
88 rue Maurice Bokanowski à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures 30 et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 864 4
22. Le site Louvres
25/27 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 268 0
23. Le site Argenteuil
22, Centre Commercial Joliot Curie – Route d'Enghien à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 543 5

La liste des vingt-cinq biologistes médicaux associés, dont **deux** biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Madame Shaheen BENELMOULOU, pharmacien biologiste, Présidente
2. Monsieur Lounés KHALFOUN, médecin biologiste, directeur général
- 3. Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien biologiste,**
4. Monsieur Jean-François OLIVIER, pharmacien biologiste,
5. Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien biologiste,
6. Madame Aurélie ROIDE, pharmacien biologiste,
7. Madame Rana Chahine AWAD, pharmacien biologiste,
8. Monsieur Laurent SFEDJ, médecin biologiste,
9. Madame Anne SFEDJ, médecin biologiste,
10. Monsieur Marc TUBIANA, médecin biologiste,

11. Madame Catherine AUBE, médecin biologiste,
12. Monsieur Abdelkrim BENNANI, médecin biologiste,
13. Madame Ariane MIEL, pharmacien biologiste,
14. Monsieur Benamar HADDAOUI, médecin biologiste,
15. Monsieur Jean-Christophe SAMMUT, pharmacien biologiste,
16. Madame Sabine ROSOFF, pharmacien biologiste,
17. Madame Claire MESGUICHE-JABES, médecin biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
18. Madame Isabelle MARTINIE, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
19. Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
20. Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
21. Monsieur Pierre BLANCHON, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine
22. Monsieur Mourad ABDENNBI, médecin biologiste,
23. Monsieur Farid SAHEB, pharmacien biologiste,
24. Monsieur Mansour MALTI, médecin biologiste,
25. Madame Catherine AUBOURG, pharmacien, biologiste médical associée, salariée

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIO-CLINIC » est la suivante :

Associés	Action de préférence O	Action de préférence P	Capital & droits de vote en %
Shaheen BENELMOULOUD	1 039 415	0	16,68466 %
Aurélié ROIDE	81	0	0,00130 %
Catherine AUBE	81	0	0,00130 %
Abdelkrim BENNANI	81	0	0,00130 %
Anne SFEDJ	81	0	0,00130 %
Laurent SFEDJ	81	0	0,00130 %
Marc TUBIANA	81	0	0,00130 %
Catherine AUBOURG	81	0	0,00130 %
Rana CHAHINE AWAD	81	0	0,00130 %
Ariane MIEL	81	0	0,00130 %
Benamar HADDAOUI	81	0	0,00130 %
Jean-François OLIVIER	81	0	0,00130 %
Sabine ROSOFF	81	0	0,00130 %
Jean-Christophe SAMMUT	81	0	0,00130 %
Lounès KHALFOUN	1 039 414	0	16,68465 %
Pascal ANDRON	81	0	0,00130 %
Claire MESGUICHE-JABES	1	0	0,00002 %
Isabelle MARTINIE	1	0	0,00002 %
Marie-Dominique LESPAGNOL	1	0	0,00002 %
Jean-Jacques DESQUAIRES	1	0	0,00002 %

Pierre BLANCHON	1	0	0,00002 %
Mourad ABDENNBI	1	0	0,00002 %
Farid SAHEB	1	0	0,00002 %
Mansour MALTI	1	0	0,00002 %
Jérôme VIALE	1 039 334	0	16,68336 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	3 119 305	0	50,07101 %
Philippe DABI	1 554 698	0	24,95597 %
Sous-total Associés Professionnels Externes	1 554 698	0	24,95597 %
INOVIE GROUP	0	1 555 759	24,97300 %
SAS AVODA (associé unique M. Philippe DABI)	1	0	0,00002 %
Sous-total Tiers Porteur	1	1 555 759	24,97302 %
TOTAL	4 674 004	1 555 759	100,00 %
	6 229 763		

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS-2025/3812 en date du 11 septembre 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-CLINIC » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 décembre 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-02-00078

Arrêté n° DOS - 2025 / 4799 fixant la
composition de la commission régionale
paritaire.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2025 / 4799

fixant la composition de la commission régionale paritaire

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R.6156-79 et R. 6156-80 ;

Vu le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 modifié relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2025 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des commissions régionales paritaires ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu les désignations et propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en sont chargés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} La commission régionale paritaire est placée auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Article 2 La commission régionale paritaire d'Île-de-France est composée de vingt-huit membres, répartis en deux collèges ;

1) Pour le collège des représentants des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé

1. Au titre des représentants titulaires et suppléants désignés par les organisations syndicales :

- Les représentants désignés par l'organisation syndicale Avenir Hospitalier (AH) ;

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Patrick PELLOUX (AMUF) – APHP Hôpital Necker	M. le Docteur Souhayl DAHMANI (SNPHARE) – APHP Hôpital Robert Debré
M. le Docteur Eric LE BIHAN (SNPHARE) – APHP Hôpital Beaujon	M. le Docteur Anouar BEN HELLAL (SNPHARE) CH de Versailles
M. le Docteur Pascal DE BIEVRE (SYNGOF) – GHEF	M. le Docteur Jérémy DO CAO (SNBH) – APHP Hôpital Antoine Béclère

- Les représentants désignés par la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH) :

Titulaires	Suppléants
Mme le Docteur Amélie BEAUGRAND (SPHP) – CH Théophile Roussel	M. le Docteur Jean-François DELAPORTE (SPH) – CH Gonesse
Mme le Docteur Marie-Josée CORTES (SPH) – CH Mantes la Jolie	Mme le Docteur Eva TEMOIN (USP) – EPS Ville Evrard
M. le Docteur Pascal FAVRE (SPH) – EPS Ville Evrard	Mme le Docteur Agnès CERTAIN (SPHP) – APHP HÔPITAL Bichat – Claude Bernard

- Les représentants désignés par la Coordination Médicale Hospitalière (CMH) :

Titulaires	Suppléants
Mme le Docteur Ghislaine BENDJENANA – GHU PARIS Psychiatrie et Neurosciences	M. le Docteur Mohamed DIALLO – Grand Hôpital de l'Est Francilien

- Les représentants désignés par l'Inter syndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH) :

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Patrick LEGLISE – APHP – Hôpital Joffre-Dupuytren M. le Professeur Christophe TRESSALET – APHP Hôpital Avicenne	Mme le Docteur Gabrielle ALLIO – GHU Paris Neurosciences

- Les représentants désignés par le syndicat Jeunes médecins :

Titulaires	Suppléants
Mme le Docteur Soraya HUGAIN Mme le Docteur Juliette KNOERI	Mme le Docteur Cherifa CHEURFA M. le Docteur Romain SAYOUS

- Les représentants désignés par le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP) :

Titulaires	Suppléants
M. le Professeur Sadek BELOUCIF – APHP Hôpital Avicenne	M. le Docteur Stéphane DAVID – APHP – Hôpital Lariboisière Mme le Docteur Marie-Christine BECQ-KAYAL APHP – Hôpital Saint-Louis

2. Au titre des représentants des étudiants de troisième cycle :

Titulaires	Suppléants
M. Thibault ROQUES – (SIHP) Mme Magalie BAYLE – (SIHP)	Mme Aline LESUEUR– (SIHP) Mme Pauline CARPENTIER (SIHP)

2) **Pour le collège des représentants des établissements publics de santé :**

- Au titre des représentants des directeurs ou directeurs – adjoints d'établissement public de santé :

Titulaires	Suppléants
M. Lazare REYES - GH Paul Guiraud	Mme Marlène COMMES – GH Paul Guiraud –CH Fondation Vallée
M. Damien HUGOT- Délégué régional adjoint FHF	Mme Isabelle PERSEC Déléguée régionale FHF
Mr Jérôme SONTAG - CH Rambouillet	M. Pascal DUFOUR – CH Rambouillet
M. Maxime LEMEE – CH Robert Ballanger Conférence DAM	M. Paul CHALVIN – GHT Grand Paris Nord-Est Conférence DAM
M. Emmanuel RAISON – Direction des affaires médicales Siège APHP	M. Julien GALLAUP – Direction des affaires médicales Siège APHP
M. Kevin MARCOMBE – Direction des affaires médicales Siège APHP	En attente de désignation – APHP
M. Olivier TRETON – Directeur des affaires médicales GHU Sorbonne Université – APHP	En attente de désignation – APHP

- Au titre des représentants des Présidents ou membres de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Edouard DEVAUD – CH Pontoise	En attente de désignation
M. le Docteur Jean Luc PONS – CH Argenteuil	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
M. le Docteur Jean-Pierre KORWIN – EPS Barthélémy Durand Etampes	Mme le Docteur Catherine BOITEUX – GHU PARIS Psychiatrie et Neurosciences
M. le Professeur Jacques DURANTEAU – GHU Paris-Saclay - APHP	M. le Professeur Antoine PELISSOLO – GHU Henri Mondor - APHP
M. le Professeur Jean-Damien RICARD - président de la Commission Vie Hospitalière et Attractivité - APHP	Mme le Professeur Virginie SIGURET-DEPASSE GHU Lariboisière - APHP
M. le Professeur Bahram BODAGHI - président de la Commission Hôpital Ville Territoire – APHP	M. le Professeur Loïc DE PONTUAL – vice- président CHVT- APHP

- Article 3** Les membres titulaires et suppléants sont désignés pour une durée de quatre ans ;
- Article 4** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté ;
- Article 5** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France ;
- Article 6** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 02 décembre 2025

Le Directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-18-00016

Arrêté n° DOS - 2025 / 5308 portant désignation
de Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur
adjoint au GHU Paris psychiatrie et
Neurosciences, en qualité de Directeur par
intérim du GHU Paris psychiatrie et
Neurosciences.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS - 2025 / 5308

Portant désignation de Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur adjoint au GHU Paris psychiatrie et Neurosciences, en qualité de Directeur par intérim du GHU Paris psychiatrie et Neurosciences

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005, modifié, portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012, modifié, relatif à la prime de fonctions et de résultat des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2025-1145 du 27 novembre 2025 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les directeurs d'hôpital ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2025 pris pour l'application du décret n° 2025-1145 du 27 novembre 2025 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les directeurs d'hôpital ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

Vu la vacance du poste de Directeur du GHU Paris psychiatrie et Neurosciences ;

Considérant la nécessité de faire assurer l'intérim de direction du GHU Paris psychiatrie et Neurosciences à compter du 19 janvier 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Stéphane PIERREFITTE est nommé en qualité de Directeur par intérim du GHU Paris psychiatrie et Neurosciences à compter du 19 janvier 2026 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur ;

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'arrêté du 27 novembre 2025, Monsieur Stéphane PIERREFITTE percevra une majoration mensuelle de 290 € pour l'accomplissement de cet d'intérim.

ARTICLE 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent.

Fait à Saint-Denis, le 18 décembre 2025

Le Directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-12-00010

Arrêté n° DOS-2025/5294 portant agrément de
la SARL AMBULANCES FELICITE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/5294

Portant agrément de la SARL AMBULANCES FELICITE

(93390 Clichy-sous-Bois)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par Monsieur Sophiane AKROUR, responsable légal de la SARL AMBULANCES FELICITE, sise 64, allée de la Limite à Clichy-sous-Bois (93390) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de catégorie A/ type B immatriculé FT-641-JK et d'un véhicule de catégorie D immatriculé FW-511-DB provenant de la société AMBULANCES BLANC-BLEU 93 à Montfermeil (93370) délivré par les services de l'ARS Ile de France le 07 avril 2025 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES FELICITE, sise 64, allée de la Limite à Clichy-sous-Bois (93390) dont le responsable légal est Monsieur Sophiane AKROUR est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/432 à compter de la date du présent arrêté.

Le garage et le local de désinfection sont situés au 4, allée de Turenne à Aulnay-sous-Bois (93600).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-11-00006

Arrêté n° DOS-2025/5295 portant transfert des
locaux de la SARL SECOURS AMBULANCES 77

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/5295

portant transfert des locaux de la SARL SECOURS AMBULANCES 77

(77340 Pontault-Combault)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOS/2018-2532 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 13 décembre 2018, portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/171, de la SARL SECOURS AMBULANCES 77, sise 20, rue de la Pompe à Pontault-Combault (77340), dont le président est Monsieur El Hakim MENNI ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GJ-705-QK et d'un véhicule de catégorie D immatriculé BT-989-EQ délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 19 juin 2025 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL SECOURS AMBULANCES 77 est autorisée à transférer ses locaux du 20, rue de la Pompe à Pontault-Combault (77340) au 124, rue de Sommeville à Combs-la-Ville (77380) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11 décembre 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-11-00007

Arrêté n° DS-2025/5300 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale, de dénomination commerciale et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/5300

Portant changement de responsable légal, de dénomination sociale, de nom commercial et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC

(77130 Montereau-Fault-Yonne)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 96 DDASS 003 ASP AMB en date du 03 février 1996 portant agrément, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, sise 2, rue de l'Eglise à Misy-sur-Yonne (77130) dont le gérant est Monsieur Bruno CARRIC ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97 DDASS 48 ASP AMB en date du 10 décembre 1997 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, du 2, rue de l'Eglise à Misy-sur-Yonne (77130) au 84, Grande Rue à Marolles-sur-Seine (77130) ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2004/ASP/AMB/n°309 en date du 22 octobre 2004 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, du 84, Grande Rue à Marolles-sur-Seine (77130) au 18, rue du Petit Fossard à Varennes-sur-Seine (77130) ;

- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2006/ASP/AMB/n°16 en date du 10 janvier 2006 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, 18, rue du Petit Fossard à Varennes-sur-Seine (77130) 1 bis, boulevard Crette Preignard à Montereau-Fault-Yonne (77130) ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2024-5187 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 18 novembre 2024 portant changement de responsable légal et de forme juridique de l'EURL AMBULANCES CARRIC qui devient la SARL AMBULANCES CARRIC dont le gérant est Monsieur Olivier BORDAS ;

CONSIDERANT l'absorption de la SARL AMBULANCES CARRIC par la SAS AMBULANCES DU SEREIN dont le siège social est situé 6, rue Colonel Rozanoff à Auxerre (89000) ayant pour président Monsieur Romain RENARD et pour directeur général Monsieur Olivier BORDAS ;

CONSIDERANT le statut d'établissement secondaire de la SARL AMBULANCES CARRIC ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par monsieur Romain RENARD relatif au changement de responsable légal, de dénomination sociale, de nom commercial et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal, de dénomination sociale, de nom commercial et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES CARRIC, sise 1 bis, boulevard Crette Preignard à Montereau-Fault-Yonne (77130), a désormais pour dénomination sociale la SAS AMBULANCES DU SEREIN ayant pour président Monsieur Romain RENARD et pour directeur général Monsieur Olivier BORDAS.

L'activité est exercée sous le nom commercial JUSSIEU SECOURS MONTEREAU.

Le siège social est situé au 6, rue Colonel Rozanoff à Auxerre (89000) et le local d'accueil au 1, boulevard Crette Preignard à Montereau-Fault-Yonne (77130).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11 décembre 2025

P/La Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-12-19-00004

Extrait des décisions du préfet de la région
Île-de-France relatifs au contrôle des structures
agricoles

**Publication par voie d'extrait des décisions du préfet de la région Île-de-France
relatifs au contrôle des structures agricoles**

N° dossier	Date de la décision	Type de décision	Identité du demandeur	Surface autorisée	Commune et références cadastrales
77-25-7121	18/11/2025	Refus	Madame CHAUVEL Angéline (SCEA CHAUVEL-MANHOUT)		- TOURNAN-EN-BRIE (C 220, C 225, C 226, C 257)
91-25-63	12/12/2025	Refus	Madame GARREAU Sandrine (EARL BRANCHE)		- LE MALESHERBOIS (ZA 0003,ZA 0004, ZA 0019)
91-25-46	12/12/2025	Autorisation	Madame GAUDIN Nathalie (EARL DE GANDEVILLIERS)	119,2163	LE MALESHERBOIS (ZA 0003,ZA 0004, ZA 0019) BOIGNEVILLE (ZR 2026, ZA 0009, ZP 0020) CHAMPMOTTEUX (V 0007, V0011, V 0015, V 0042, W 0102, W 0103, W 0109, X 0114, X 0115, V 0001, V 0010, V 0014, V 0029, V 0039, V 0041, V 0050, V 0103, W 0073, W 0190, W 0191, W 0195, W 0213, W 0244, W 0250, W 0257, X 0015, X 0041, X 0048, X 0053, X 0060, X 0064, X 0076, X 0124, X 0125, X 0126, X 0128, X 0158, Y 0056, Y 0090, Y 0157, Y 0159, Y 0161, Y 0168, Y 0186, Y 0318, Z 0064, Z 0078, Z 0089, Z 0103, Z 0104) GIRONVILLE-SUR-ESSONNE (L 0033, L 0015, L 0021, L 0025, L 0035) PRUNAY-SUR-ESSONNE (A 0002, A 0007, A 0011, E 0003)

PARIS le 19 décembre 2025

La chef du service régionale d'économie agricole
signé
Emilie CAVAILLES

Le texte intégral de ces décisions est consultable dans les deux mois à compter de la présente publication :

- Par demande à l'adresse mail suivante : srea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
- Par courrier en tenant compte des délais postaux à notre adresse DRIA AF SREA, 5 rue LEBLANC, 75015 PARIS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-12-19-00003

Publication par voie d'extrait des autorisations
tacites du préfet de la région Île-de-France
relatifs au contrôle des structures agricoles

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Île-de-France
relatifs au contrôle des structures agricoles

N° Dossier	Commune	Références cadastrales parcelles	Surfaces autorisées	Identité du demandeur	Date d'enregistrement de la demande complète	Date de l'autorisation d'exploiter tacite
95-25-22	Asnières-sur-Oise	F 328, F 524, Z 11, ZB 179, ZB 196, ZC 78	6 ha 21 a 05 ca	Monsieur Alexandre LE FAUCHEUR	30/06/25	30/10/25
	Noisy-sur-Oise	B 284, D 5, ZA 113, ZA 114, ZA 115, ZA 116				
91 25-29	Etampes	ZM 110, ZM 119, ZN 1, ZN 2, ZN 9, ZP 26, ZP 39, ZR 102, BO 77, BO 78, ZN 20, ZN 44, ZP 18, ZP 19, ZN 53, ZR 34	56 ha 41 a 96 ca	EARL de la TREILLE	10/06/25	10/10/25
	Bouville	J 61				
	Ormoy-la-Rivière	U 1				
	Morigny-Champigny	R 76, W 29, W 198, X 11, X 12, X 49, X 162, V 49, W 56, W 155, W 195, W 143				
91 25-27	Saint-Martin-De-Brethecourt	Z 0345, ZA 0003, ZA 0020, ZA 0023, ZH 0036, ZK 0007, ZK 0008, ZK 0023, ZL 0032, ZM 0002	186 ha 70 a 97 ca	Monsieur Guillaume DELECROIX	06/05/25	06/09/25
	Chalo-Saint-Mars	U 0039, W 0031, W 0039, W 0040				
	Ablis	G 03				
91 25-30	Le Val-Saint-Germain	ZE 0017, ZE 0018, ZE 0028	16 ha 84 a 10 ca	EARL de VILLERAY	16/06/25	16/10/25
	Roinville	XE 03, XE 04				
	Saint-Cyr-sur-Dourdan	ZA 20, ZA 21, ZB 26, ZB 28, ZB 30				
78-2024-38	Guyancourt	ZH 23	8 ha 30 a 63 ca	Monsieur Thierry JULIEN	28/07/25	28/11/25
78-2024-40	Bazoches-sur-Guyonne	000 ZB 1, 000 ZB 2,	14 ha 93 a 75 ca	Madame Laurence GOUSSON	30/07/25	30/11/25
	Mareil-le-Guyon	000 ZC 100, 000 ZC 102				
	Montfort-l'Amaury	000 ZA 7				

Paris, le 19 décembre 2025

La chef du service régional
d'économie agricole

Signé

Emilie CAVAILLES

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-12-19-00002

Arrêté modifiant l'arrêté n°
IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du Conseil
économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°IDF
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-00003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de M. Philippe AUZIERE, en date du 1^{er} décembre 2025, faisant part de sa démission de son mandat de conseiller au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Mme Julie NOIR DE CHAZOURNES, présidente de l'Union régionale CFE-CGC Ile-de-France, en date du 10 décembre 2025, faisant part de sa désignation en remplacement de M. Philippe AUZIERE ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : au II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par l'Union régionale CFE-CGC d'Ile-de-France : M. Philippe AUZIERE* » sont remplacés par les mots : « *par l'Union régionale CFE-CGC d'Ile-de-France : Mme Julie NOIR DE CHAZOURNES* ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 19 décembre 2025

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME